

## 1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

BP - de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Activités sports collectifs

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

## 3. Eléments de compétences acquis

### Capacités ou compétences attestées :

1

Analyser les différents publics dans leur environnement.  
Faciliter l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.  
Orienter les publics vers des solutions adaptées.

2

Concevoir un projet d'animation sports collectifs ainsi que son évaluation.  
Choisir des démarches adaptées aux différents publics.  
Définir les objectifs du projet d'animation sports collectifs.  
Organiser une action d'animation sports collectifs à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local.  
Mettre en place des situations aménagées en fonction du niveau et des règles spécifiques de fonctionnement des sports collectifs.  
Contribuer aux respects de l'arbitrage dans les sports collectifs.  
Prévenir les risques potentiels liés à l'activité, au milieu ou à la personne dans les disciplines des sports collectifs.  
Conduire une action d'animation sportive dans les mentions indiquées plus haut.  
Conduire des cycles d'apprentissage dans le sport collectif définissant la mention.  
Identifier les étapes de progression du joueur en fonction de son âge et de sa maturation dans la mention concernée.  
Expliquer les règles de l'arbitrage.

3

Articuler les activités sports collectifs à la vie de la structure.  
Intervenir pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.  
Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.  
Participer à des réunions internes et externes.  
Produire des écrits professionnels.  
Contribuer au fonctionnement de la structure.

## 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

### Secteurs d'activité :

L'animateur « activités sports collectifs » exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

### Type d'emploi accessibles :

Animateur ; Directeur de CVL Diverses appellations : éducateur « sports collectifs », animateur « sports collectifs, etc.

### Code(s) ROME :

G1204 - Éducation en activités sportives

### Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

## 5. Base officielle du certificat

### Organisme(s) certificateur(s)

#### Nom légal certificateur(s) :

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DES SPORTS

### Système de notation / conditions d'octroi

#### Modalités d'évaluation :

-

#### Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

-

### Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 4

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 4

### Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences  
11 rue Scribe 75009 Paris

### Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

### Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

### Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2024

## 6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui
En contrat d'apprentissage	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Par expérience	Oui

## 7. Information complémentaire

### Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>